



RAPPORT D'IMPACT 2025

*35 ans au service du développement économique
durable des Hauts-de-France grâce à l'épargne citoyenne*



**Autonomie
& Solidarité**

Investir pour une économie durable

Sommaire

Introduction	3	Revue du portefeuille : concrétiser nos engagements.....	12
Historique et positionnement stratégique d'Autonomie & Solidarité : 35 ans d'accompagnement des projets régionaux	4	1. Typologie du portefeuille.....	12
Notre modèle solidaire alliant gouvernance partagée, bénévoles associés et réseau local.....	6	A. Répartition par type d'investissement.....	12
1. Notre épargne solidaire	6	B. Répartition par statut.....	13
2. Notre gouvernance partagée.....	6	C. Répartition par stade de développement lors de l'entrée en portefeuille.....	13
3. Notre équipe : salariés et bénévoles, un engagement commun.....	6	D. Répartition par secteur d'activité	14
4. Notre fonctionnement en réseau	8	E. Répartition par utilité sociale et environnementale.....	14
Notre stratégie d'investissement pour une économie durable	9	2. Conformité du portefeuille aux ODD 8 et 12.....	15
1. Intentionnalité et alignementstratégique..	10	3. Impact du portefeuille.....	15
2. Additionnalité.....	10	Zoom sur 3 entreprises pilotes	16
3. Méthodologie et mise en œuvre	10	Conclusion	17
A. Cadre et objectifs ESG.....	10	Remerciements et mentions légales.....	19
B. Critères d'évaluation	11	A. Remerciements.....	19
C. Processus d'investissement intégrant l'ESG....	11	B. Mentions légales.....	20
D. Bonus/malus ESG.....	11		



Introduction

Créée en 1990, Autonomie & Solidarité (A&S) est un capital-risqueur de la finance solidaire qui soutient des projets favorisant la cohésion territoriale, l'accompagnement des publics les plus vulnérables, ainsi que la diffusion des valeurs de la RSE et du développement durable.

L'épargne de ses associés, conjuguée à leur engagement bénévole, a fait d'Autonomie & Solidarité un acteur régional solide.

Depuis 35 ans, la coopérative œuvre avec constance pour soutenir financièrement et humainement les dirigeants des TPE et PME des Hauts-de-France. Fondée sur des valeurs d'entraide, de proximité et d'engagement, elle a progressivement enrichi son accompagnement avec des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

En 2020, la coopérative a initié une réflexion pour construire une gouvernance alignée sur ses valeurs, conduisant à sa transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2022. Cette évolution a renforcé son engagement en matière d'ESG (Environnemental, Social et Gouvernance). Depuis, Autonomie & Solidarité accompagne aussi bien les projets déjà engagés que ceux souhaitant s'inscrire dans cette démarche, avec des critères ESG intégrés aux pactes d'associés. Autonomie & Solidarité agit ainsi comme un fonds d'investissement solidaire engagé en faveur d'une économie durable.

Au-delà du financement de petites et moyennes entreprises locales, Autonomie & Solidarité contribue à un modèle économique responsable reposant sur trois piliers :

- Le local, en favorisant les circuits courts, tant au niveau du développement que de l'épargne investie.
- L'éthique, en assurant une utilisation responsable des fonds auprès d'entreprises engagées.
- La transparence, grâce à une revue annuelle complète du portefeuille et à l'évaluation des bonnes pratiques des entreprises soutenues.

Ce rapport vise à rendre compte de l'action d'Autonomie & Solidarité et de son impact sur son territoire, les entreprises financées, et les différentes parties prenantes. Il présente les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'action de la coopérative, tout en soulignant ses engagements et perspectives pour un développement durable et solidaire.

Historique et positionnement stratégique d'Autonomie & Solidarité : 35 ans d'accompagnement des projets régionaux

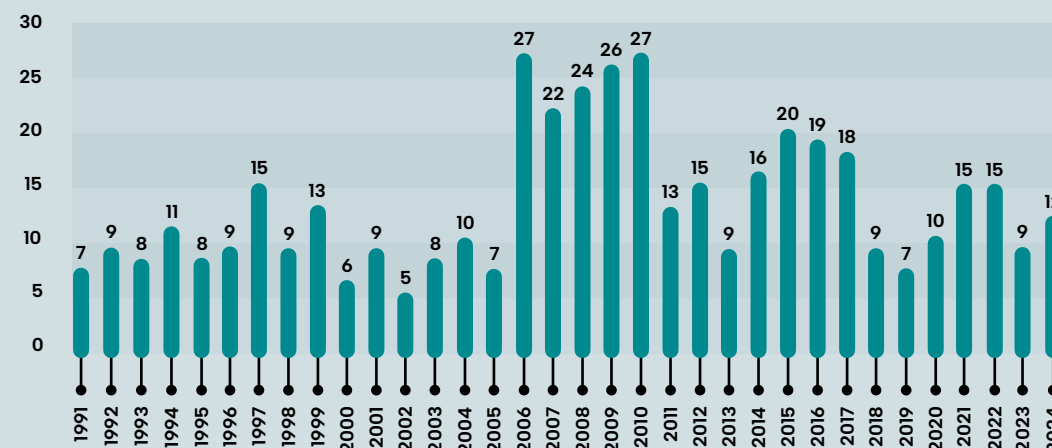


Créée en 1990, Autonomie & Solidarité est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif – Société Anonyme à capital variable engagée dans le soutien des projets et entreprises des Hauts-de-France. Sa mission première est de favoriser la création et le maintien de l'emploi local, tout en respectant les équilibres économiques, sociaux et environnemen-

taux. En réponse à la désindustrialisation régionale, à l'augmentation du chômage et à la financiarisation de l'économie, Autonomie & Solidarité s'est affirmée progressivement comme un acteur régional clé du capital-risque et du capital-développement à finalité sociale.

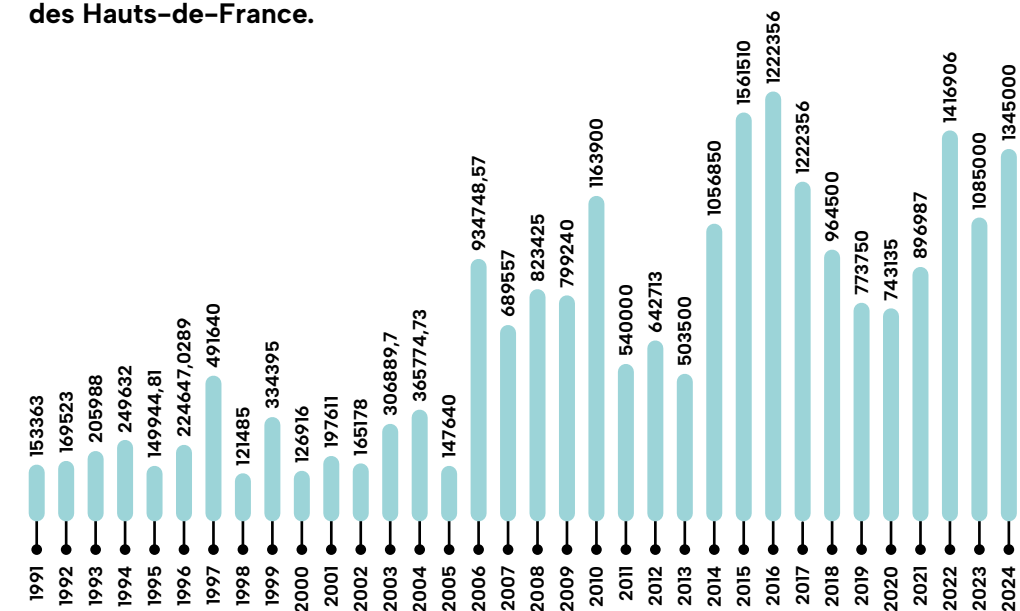
Depuis 35 ans,
Autonomie & Solidarité
a ainsi accompagné
448 entreprises

NOMBRE
D'ENTREPRISES
SOUTENUES
(1991-2024)



Entre 1991 et 2024, elle a investi au total 22 059 138 € en fonds propres et quasi-fonds propres pour soutenir les TPE et PME des Hauts-de-France.

MONTANTS ANNUELS
INVESTIS EN FONDS PROPRES
(1991-2024)



Tout au long de la période, Autonomie & Solidarité a fait évoluer sa stratégie vers un modèle de financement durable, conciliant performance économique et responsabilité sociétale.

Cette trajectoire a été jalonnée de plusieurs étapes structurantes :



Le capital investi n'est pas garanti.

Aujourd'hui, Autonomie & Solidarité poursuit son engagement avec une thèse d'investissement affirmée, orientée vers le financement de TPE et PME responsables, déjà engagées dans une démarche RSE ou désireuses de s'y engager. Elle accompagne ces entreprises sur le moyen terme, en leur apportant un appui financier, humain et stratégique, pour générer un impact positif mesurable sur les plans économique, social, sociétal et environnemental.



Notre modèle solidaire alliant gouvernance partagée, bénévoles associés et réseau local

1. Notre épargne solidaire

L'épargne solidaire constitue le cœur du modèle d'Autonomie & Solidarité. Depuis sa création et l'ouverture de son capital social à l'épargne citoyenne, la SCIC permet aux particuliers, salariés, institutionnels et entreprises d'investir leur argent dans des projets à forte utilité économique, sociale et environnementale. L'épargne collectée via les parts sociales permet de financer des entreprises engagées sur le territoire, renforçant ainsi leur capacité à créer des emplois durables et à développer des activités à impact positif.

2. Notre gouvernance partagée

Autonomie & Solidarité est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont le fonctionnement repose sur une gouvernance partagée entre six collèges d'associés : les particuliers, les entreprises, les institutionnels, les collectivités, les bénévoles et les salariés. Ce modèle démocratique assure une prise de décision collective, transparente et équilibrée, garantissant l'implication de toutes les parties prenantes.



L'épargne solidaire s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- 1 Transparence :**
les épargnants savent précisément où leur argent est investi, avec un suivi régulier de l'impact.
- 2 Solidarité :**
le capital investi contribue à soutenir des projets d'insertion, d'innovation sociale, de transition écologique et de développement local.
- 3 Responsabilité :**
la gestion de l'épargne intègre des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance, conformément aux principes de la finance responsable. Notre épargne solidaire s'inscrit dans une démarche citoyenne, favorisant l'engagement collectif et la mobilisation de ressources financières locales au service d'une économie durable.

Le capital variable d'Autonomie & Solidarité permet une flexibilité dans l'accueil de nouveaux associés et favorise un développement continu au service de l'économie locale. L'engagement territorial est au

cœur de sa stratégie, avec un accompagnement de proximité des entreprises financées et un dialogue constant avec les acteurs locaux.

RÉPARTITION DU CAPITAL PAR NOMBRE DE PARTS

Associés institutionnels

51%

Associés personnes physiques

43%

Entreprises

6%

Au 30 juin 2025, Autonomie & Solidarité compte 2012 associés pour un capital social de 6 178 942 €, réparti entre des particuliers (43%), des entreprises (6%), et des investisseurs institutionnels (51%) parmi lesquels nous retrouvons la Région Hauts de France, et plusieurs fonds gérés paritairement de l'épargne salariale.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ASSOCIÉS

Associés Personnes Physiques

79,77%

Associés Entreprises

19,83%

Associés institutionnels

0,40%

Cette mobilisation d'épargne citoyenne locale permet de soutenir activement les TPE/PME des Hauts de France, tout en assurant un cadre démocratique avec une participation active des associés à la gouvernance et aux orientations stratégiques.

3. Notre équipe salariés et bénévoles : un engagement commun.

L'équipe opérationnelle d'Autonomie & Solidarité compte deux salariées : Hélène Ostrowski, chargée d'affaires, et Maïté Lecocq, chargée de mission gestion et communication. Elles sont appuyées au quotidien par une équipe de bénévoles engagés, qui joue un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de la structure.

Depuis sa création, Autonomie & Solidarité s'appuie sur l'engagement de bénévoles associés, ils sont 43 bénévoles actifs au 30 juin 2025. Véritables ambassadeurs et experts de terrain, ils interviennent à chaque étape du financement : de l'éligibilité à l'instruction, puis au suivi des entreprises. Leur engagement de proximité garantit un accompagnement

individualisé, durable et bienveillant des entreprises soutenues.

Les TPE et PME accompagnées à la fois humainement et financièrement ont près de 80 % de chances d'être encore actives après trois ans, contre environ 65 % en moyenne (sources : France Active, BGE, INSEE). C'est pourquoi nous avons fait de l'accompagnement un pilier essentiel de notre approche du financement. Chaque entreprise bénéficie ainsi du suivi d'un bénévole issu de notre réseau d'experts, dont les parcours variés forment un maillage de compétences unique, véritable richesse collective. En plus d'être associés, nos bénévoles partagent leur temps, leur expérience et leurs savoir-faire avec les dirigeants accompagnés.

Répartition des missions des bénévoles

(au 30 juin 2025)

28 membres participant à l'une des commissions suivantes :

23 accompagnateurs
5 instructeurs

- **Instruction :**
comité d'éligibilité et de suivi des dossiers en instruction (4 personnes)
- **Suivi :**
commission de suivi du portefeuille (10 personnes)
- **Impact :**
commission d'éthique (5 personnes)
- **Informatique :**
maintenance et gestion des outils (5 personnes)
- **Communication :**
élaboration et mise en œuvre du plan de communication annuel (2 personnes)
- **Contentieux :**
appui juridique et financier aux entreprises en difficulté (2 personnes)

Par ailleurs, la gouvernance est exercée par deux instances :
le Conseil d'administration et le Comex.

→ le Conseil d'administration

Depuis 2022, le **Conseil d'administration** compte 18 membres bénévoles. Il se réunit tous les trimestres, approuve les comptes et les orientations stratégiques qui sont présentées en Assemblée Générale. Les administrateurs votent également les décisions d'investissements en comité d'engagement.

→ Le Comex

Le Comex (comité exécutif) est composé de 7 membres dont 2 avocats, 2 experts-comptables, et 3 dirigeants d'entreprises. Il se réunit chaque mois pour décider de la marche courante de la coopérative : décisions concernant les entreprises financées, les sujets concernant la communication, la comptabilité, le financement, etc.

4. Notre fonctionnement en réseau

Autonomie & Solidarité contribue également à mettre en relation le réseau ESS/ Finance Solidaire et le réseau classique de financement. Ces actions sont rendues possibles grâce aux relations de confiance nouées avec les acteurs clés de la région Hauts-de-France :

• **Les financeurs de l'ESS** et de la finance solidaire : La Nef, pour la Banque Éthique, l'Association Ré-

gionale des Cigales Hauts-de-France et le réseau France Active des Hauts-de-France.

- **Les financeurs du secteur 'traditionnel'** : les fonds d'investissements régionaux et les banques pour les co-investissements, les incubateurs et accélérateurs, ...
- **Les institutionnels** et notamment La Région Hauts-de-France, la MEL et les CCI du territoire.

Notre stratégie d'investissement pour une économie durable

1. Intentionnalité et alignement stratégique

L'intentionnalité d'Autonomie & Solidarité repose sur la conviction que la performance économique doit aller de pair avec un impact sociétal et environnemental positif.

Ces deux piliers guident désormais le choix des projets financés et les actions d'accompagnement mises en place auprès des entreprises soutenues.

Ainsi, Autonomie & Solidarité veille à favoriser :

En tant qu'investisseur engagé, Autonomie & Solidarité oriente donc ses investissements vers des entreprises implantées en Hauts-de-France :

- déjà engagées dans une démarche RSE,
- ou prêtes à initier cette transition, dans une logique de transformation durable.

- la création d'emplois pérennes et inclusifs,
- la croissance locale durable,
- la réduction de l'impact environnemental,
- et le renforcement des pratiques responsables tout au long de la chaîne de valeur.

Cette approche permet de soutenir les entreprises locales tout en les accompagnant vers des pratiques responsables en matière d'environnement, d'inclusion sociale ou de gouvernance.

Autonomie & Solidarité met depuis lors progressivement en œuvre une démarche structurée, contractualisée et mesurable, qui permet un suivi des engagements ESG pris par chaque entreprise, tout au long de la période d'investissement.

L'adoption formelle en 2020 d'une **stratégie d'investissement durable** s'est concrétisée en 2022 par un alignement prioritaire sur deux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies :

ODD 8
Travail décent et croissance économique.

ODD 12
Consommation et production responsables.



2. Additionnalité

L'additionnalité d'A&S se traduit par un **appui financier** ainsi qu'un **accompagnement humain et stratégique** auprès des entreprises soutenues, afin de maximiser leur impact sociétal et environnemental. Autonomie & Solidarité va bien au-delà du simple

rôle d'investisseur : en tant qu'associé engagé, elle accompagne pendant au moins cinq ans des entreprises à fort potentiel d'impact, notamment dans des secteurs où le financement traditionnel demeure limité.

Notre additionnalité se manifeste par :

- **L'appui financier** sous forme de **fonds propres** et **quasi-fonds propres**, permettant de renforcer la solidité et la pérennité des entreprises en exerçant un effet levier sur d'autres financements.
- **L'accompagnement humain de chaque dirigeant** assuré par un associé bénévole d'Autonomie & Solidarité, qui l'appuie dans sa stratégie de développement en intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Ce suivi garantit un soutien opérationnel personnalisé directement sur le terrain.
- **La mobilisation d'un réseau de bénévoles** experts. Chaque bénévole associé apporte son expertise, issu de son parcours et de son activité professionnelle, au sein de la coopérative tant en soutien de l'activité opérationnelle, qu'en appui sur le terrain auprès de nos dirigeants.
- **La sensibilisation des dirigeants aux enjeux RSE et ESG**, afin de favoriser leur appropriation et intégration dans la stratégie d'entreprise et garantir l'alignement de leurs engagements avec les objectifs de développement durable (ODD).
- **La co-construction d'indicateurs ESG** adaptés à chaque entreprise, dès l'instruction puis inscrits dans les Pactes d'associés, permettant de suivre leurs progrès dans la gestion de leurs pratiques sociales, environnementales et de gouvernance.
- **La valorisation de l'engagement RSE**, pour mettre en avant les efforts des entreprises en matière de développement durable et accroître leur visibilité dans leur écosystème.
- **La sensibilisation à l'ESS** (Économie Sociale et Solidaire), pour encourager les entreprises à intégrer des valeurs humaines et sociales dans leur modèle économique et participer au développement d'une économie plus inclusive.
- **La finance solidaire** : L'épargne solidaire collectée et réinvestie localement contribue au développement économique et social du territoire. Cette boucle vertueuse permet aux citoyens d'être pleinement acteurs de la transformation économique régionale.

3. Méthodologie et mise en œuvre

Autonomie & Solidarité s'est progressivement dotée d'un cadre structuré pour cerner, évaluer et mesurer l'impact ESG des entreprises soutenues tout au long du processus d'investissement.

A. Cadre et objectifs ESG

Il s'agit de repérer les enjeux pertinents et d'évaluer à la fois les impacts concrets inscrits dans une démarche de progrès (emplois créés, réduction d'empreinte carbone, amélioration des conditions de travail...) et la durabilité de ces progrès sur le long

terme, via un suivi impliquant dirigeants, accompagnateurs et chargée d'affaires.

A cette fin, Autonomie & Solidarité collabore depuis 2022 avec la Faculté de Gestion Économie et Sciences et le Laboratoire Interdisciplinaire Des Transitions de Lille (LITL) de l'Institut Catholique de Lille dans le cadre du projet de recherche CICAMI qui vise à la Construction d'un Indice Composite d'Analyse Financière et Extra-financière ESG de Mesure d'Impact.

Ce travail collaboratif, mené de manière itérative par des enseignants-chercheurs, des dirigeants d'entreprises accompagnées par Autonomie & Solidarité, et Hélène OSTROWSKI, chargée d'affaires A&S, a permis de développer un référentiel ESG spécifiquement adapté aux TPE/PME.

Structuré autour de 160 critères, il est organisé selon les trois piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Le référentiel aborde des thématiques clés telles que le climat, l'économie circulaire, la gouvernance responsable ou encore l'inclusion. Il repose sur une méthodologie rigoureuse, visant à garantir la validité, la fiabilité et la pertinence des indicateurs. Une attention particulière est accordée à la matérialité, afin que chaque critère soit ajusté au contexte de l'entreprise : secteur d'activité, taille, ressources disponibles, ou ancrage territorial.

Ce référentiel, en accès collaboratif, est consultable sur le site du LITL : <https://litl-lab.fr/cicami/>.

Les conclusions du projet donneront lieu à la publication d'un ouvrage fin 2025.

B. Critères d'évaluation

Autonomie & Solidarité met par ailleurs en œuvre trois niveaux de critères afin de concrétiser sa démarche d'investissement responsable.

→ **Des critères d'exclusion** : il s'agit de critères qui, lorsqu'ils sont vérifiés, conduisent à un refus d'investissement, voire à une exclusion anticipée en cours d'accompagnement. Par exemple, Autonomie & Solidarité refuse de financer des entreprises dont l'activité induirait la destruction d'emplois locaux ou une dégradation de leur environnement, ou encore qui pratiqueraient la discrimination ou l'exploitation des salariés.

→ **Des critères ESG génériques** : il s'agit d'un tronc commun d'indicateurs qui permettront à Autonomie & Solidarité d'évaluer l'impact de l'investissement qu'elle réalise. L'évaluation porte sur l'impact environnemental (réduction carbone, recyclage), social (création d'emplois locaux et inclusifs, qualité de vie au travail) et la bonne gouvernance (transparence, diversité des instances).

→ **Des critères ESG spécifiques** : il s'agit d'indicateurs sur mesure, définis avec l'entrepreneur, relatifs aux domaines où il engage une démarche de progrès. Ils sont adaptés selon le secteur et les engagements RSE propres à chaque entreprise, en lien avec les ODD 8 (travail décent et croissance économique) et 12 (consommation et production responsables).

C. Processus d'investissement intégrant l'ESG

Ces différents principes et outils sont mobilisés à tous les stades du processus d'investissement.

→ **Sourcing et sélection** : seules sont retenues les entreprises locales engagées ou prêtes à s'engager dans une démarche RSE, après une analyse macroéconomique et sectorielle afin de vérifier la viabilité économique et ESG de l'entreprise.

→ **Instruction et diagnostic** : utilisation du référentiel complet (160 questions) pour évaluer les risques et opportunités ESG, garantissant une maturité suffisante pour intégrer ces critères.

→ **Contractualisation** : formalisation des engagements ESG génériques et spécifiques dans le Pacte d'associés, avec des objectifs quantifiables et des mécanismes de suivi rigoureux.

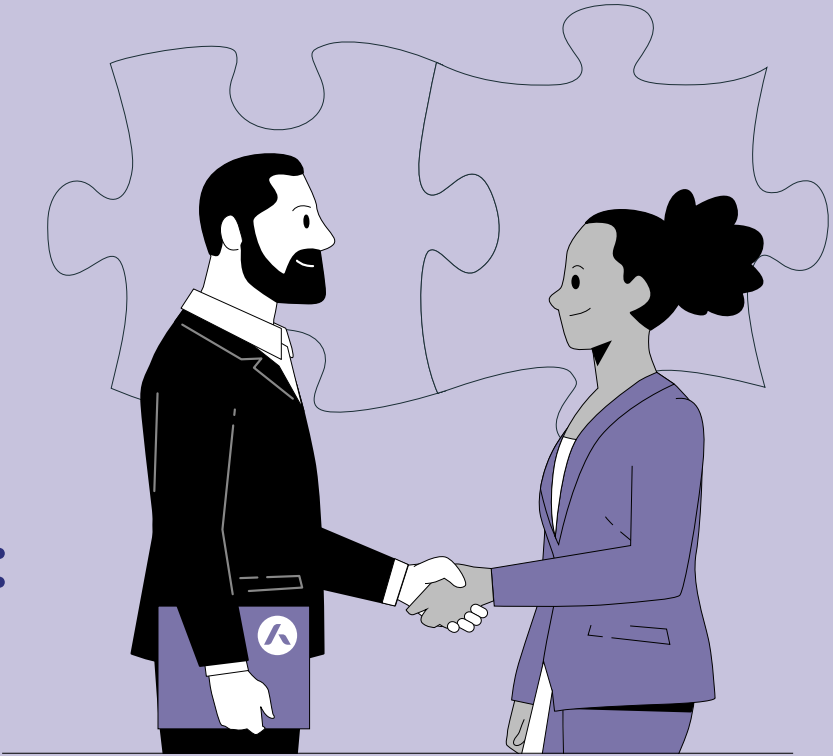
→ **Suivi et accompagnement** : rapportage annuel, réunions avec les dirigeants et experts RSE pour ajuster les stratégies et, le cas échéant, les objectifs, et soutenir une amélioration continue.

→ **Sortie** : bilan ESG complet pour mesurer les résultats et partager la performance avec les parties prenantes, favorisant la pérennité des engagements post-sortie.

D. Bonus/malus ESG

Un système incitatif est en cours d'élaboration pour encourager les entreprises à exceller dans leurs engagements ESG, en récompensant celles qui atteignent ou dépassent leurs objectifs et en proposant un accompagnement correctif aux entreprises souhaitant renforcer leur performance.

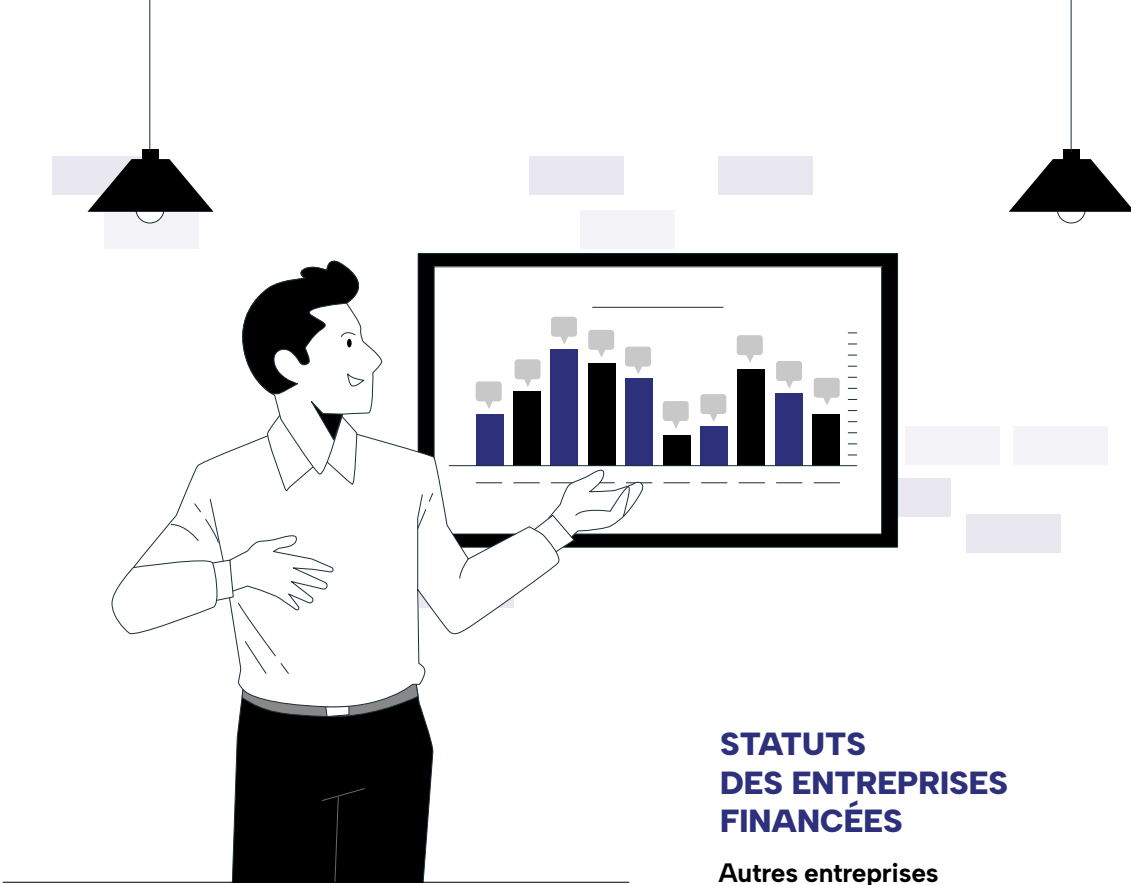
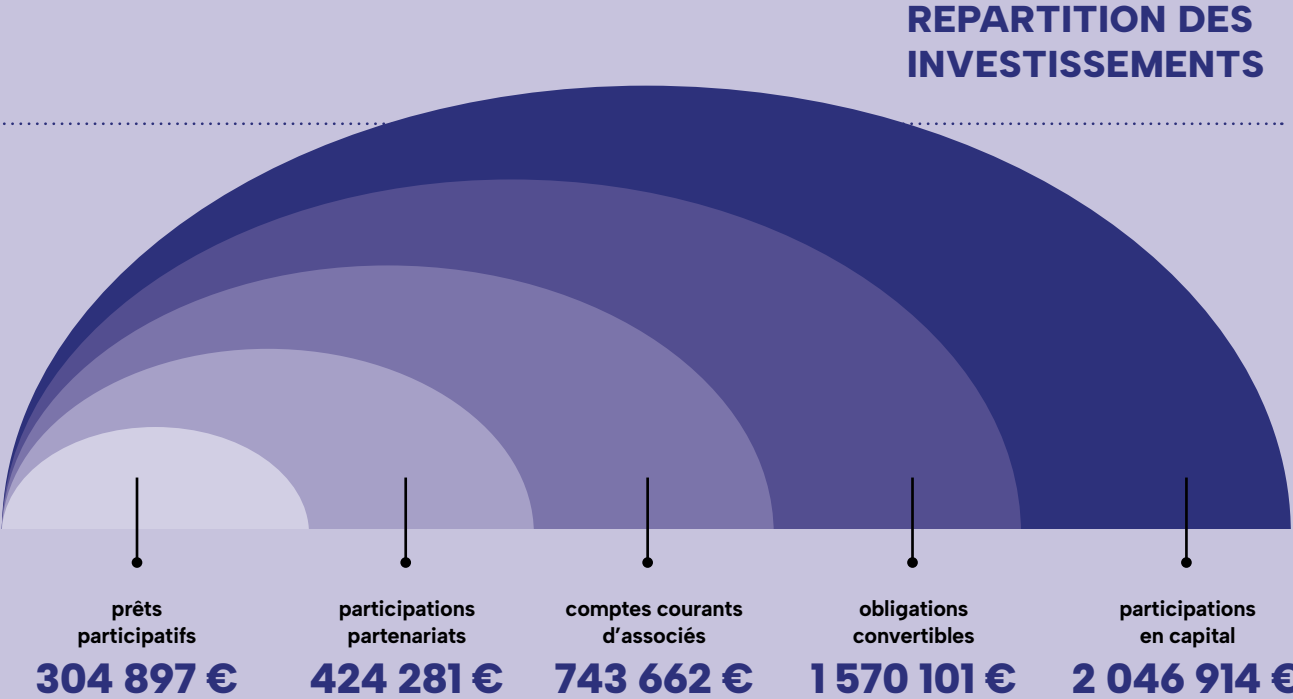
Revue du portefeuille : concrétiser nos engagements



1. Typologie du portefeuille

A. Répartition par type d'investissement

Au 30 juin 2025, A&S compte 68 participations dans son portefeuille, les financements étant réalisés en capital, en comptes courants d'associés, en obligations convertibles ou en prêts participatifs et répartis comme suit.



B. Répartition par statut

Parmi les 68 entreprises en portefeuille, 56 sont en activité (12 sont en cessation d'activité). Elles se répartissent de la façon suivante :

- Les entreprises agréées ESUS : 14 sur 56 ;
- Les entreprises à mission : 3 sur 56 ;
- Les autres entreprises : 39 sur 56.

STATUTS DES ENTREPRISES FINANCÉES

Autres entreprises

70%

Entreprises agréées ESUS

25%

Entreprises à mission

5%

C. Répartition par stade de développement lors de l'entrée en portefeuille

Parmi les 56 entreprises actives, voici la répartition en fonction des stades de maturité des entreprises au moment du financement :

Depuis 2022, Autonomie & Solidarité a choisi de concentrer ses investissements en phase de développement et de réorienter ses ressources pour maximiser leur impact. Nous avons ainsi décidé de ne plus financer l'amorçage, afin de concentrer nos efforts sur les entreprises :

- en création qui représentent 42% du portefeuille,
- en développement 52% du portefeuille,
- en transmission/ reprise pour 6% du portefeuille.

STADE DE MATURITÉ DES ENTREPRISES

Création

42%

Développement

52%

Transmission/ reprise

6%

D. Répartition par secteur d'activité

Les entreprises financées œuvrent dans des secteurs d'activités très divers. Cette pluralité est rendue possible par les compétences variées que les bénévoles apportent à la coopérative. En effet, tous issus de professions et de domaines d'activité divers, les entreprises soutenues sont à l'image des expertises que possèdent nos bénévoles.

REPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



E. Répartition par utilité sociale et environnementale

Parmi les 56 entreprises actives en portefeuille, 43 exercent une activité qui présente directement ou indirectement une utilité sociale ou environnementale affirmée selon la répartition suivante.

REPARTITION DES UTILITES SOCIALES DES ENTREPRISES



Ainsi, bien que les secteurs d'activité soient très variés, de nombreuses entreprises collaborent autour de thématiques sociétales complémentaires, renforçant leur impact collectif. Les entreprises « autres » reflètent des investissements anciens, proches de la sortie du portefeuille.

Cette répartition montre également que, bien qu'une démarche ESG structurée n'ait été élaborée et mise en œuvre que très récemment, Autonomie & Solidarité porte une attention particulière aux enjeux sociaux et environnementaux de longue date.

2. Conformité du portefeuille aux ODD 8 et 12

En tant qu'investisseur, Autonomie & Solidarité est un acteur du changement des entreprises vers la transition durable. Depuis 2022, elle investit donc en fonction de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui s'inscrivent dans deux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)

adoptés par les États membres de l'ONU dont la France fait partie. Les entreprises financées doivent ainsi avoir une implication active à ce propos, en s'inscrivant dans une démarche conforme à ces deux grands objectifs.

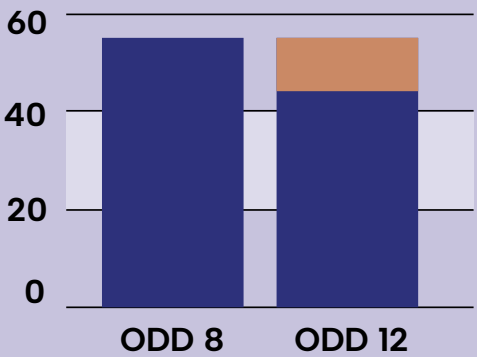


Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Établir des modes de consommation et de production durables.

CONFORMITÉ DU PORTFEUILLE AU RESPECT DES ODD 8 ET 12



Sur les 56 entreprises actuelles, 100% respectent l'ODD 8 qui constitue un prérequis historique dans les choix d'investissement d'Autonomie & Solidarité.

Les cibles attachées à l'ODD 12 sont notamment la contribution à une information et à des connaissances nécessaires au développement durable, l'utilisation des ressources et de l'énergie de manière efficace, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction des déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation et la réduction du

déversement des déchets dans l'air, l'eau et le sol.

La conformité à l'ODD 12 est plus difficile à établir. En l'état de notre portefeuille, près des trois-quarts des entreprises actives sont en ligne avec l'ODD 12. Mais ce taux atteint 100% pour les 29 entreprises entrées en portefeuille depuis 2022.

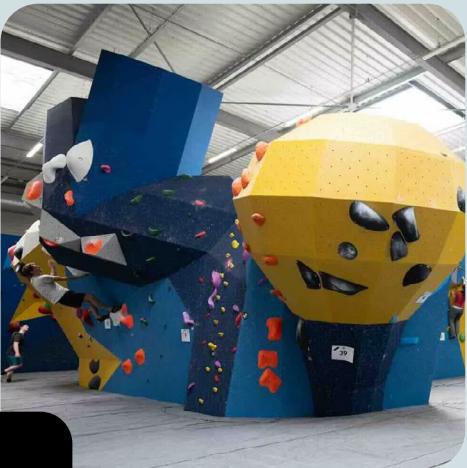
3. Impact du portefeuille

Afin de se doter d'un dispositif complet, Autonomie & Solidarité souhaite également disposer des moyens de quantifier l'impact généré dans un ensemble de domaines clés, en particulier sociaux et environnementaux. C'est notamment la vocation des critères génériques et spécifiques inscrits dans les pactes d'associés depuis fin 2023. Il est

bien entendu trop tôt pour faire état de résultats mesurables, 8 participations datant de 24 mois au plus sont concernées par la mesure.

Actuellement, un outil de reporting adapté est en cours de conception et est testé sur huit entreprises pilotes.

Zoom sur 3 entreprises



www.bonspot.fr

Cette société gère une salle d'escalade de blocs et un restaurant. Elle emploie 14 personnes en ETP, toutes en CDI.

Elle a pour ambition de :

- ✓ Faciliter l'insertion des jeunes de – de 25 ans (26% des effectifs en 2024)
- ✓ Maintenir un éventail des salaires raisonnable (écart des plus bas et hauts salaires de 1.38 en 2024)
- ✓ Promouvoir le sport inclusif : accueillir des publics en situation de handicap
- ✓ Réduire sa consommation énergétique (- 27 MWh de consommation soit 1.6 tonnes de CO₂ évités en 2024)
- ✓ Réduire et recycler les déchets alimentaires de son activité de restauration (89% de réemploi des bouteilles consignées, 4 Tonnes de déchets organiques valorisés en compost, soit 1.3 tonnes de CO₂ évitées pour la restauration en 2024)
- ✓ Recycler le matériel usagé de son activité d'escalade (upcyclage de 126.75kg de prises et de volumes d'escalade en 2024 ; recyclage et ressemelage des chaussons en cours)
- ✓ Maintenir la parité hommes/femmes sur les postes de direction (50% parité homme/femme en 2024)
- ✓ Établir son propre rapport ESG (premier rapport ESG réalisé en 2024).



www.octavio.fr

Cette société produit la gamme OCTAVIO d'appareils d'écoute de musique en haute-fidélité. Elle emploie 8 personnes, moitié en CDI, moitié en alternance.

Elle a pour ambition de :

- ✓ Faciliter l'insertion des jeunes de – de 25 ans (25% des effectifs en 2024)
- ✓ Maintenir un éventail des salaires raisonnable (écart de la moyenne des plus bas et haut salaires de 1.25 en 2024)
- ✓ Maintenir la quasi-totalité de sa production en France (98% made in France en 2024)
- ✓ Atteindre un taux de réparabilité de 80% (score 8/10 en 2024)
- ✓ Reconditionner et proposer une mise à jour de l'ensemble de ses produits (objectif atteint dès 2024)
- ✓ Réduire la consommation électrique des appareils qu'elle commercialise (1W en veille et 2.4W en usage)
- ✓ Réutiliser 50% de ses emballages, réduire le poids du reste et le recycler (objectif atteint dès 2024).



www.littlecabana.fr

Cette société gère un parc de jeux pour des enfants de 3 à 10 ans sous la forme d'une mini ville ludo-éducative. Elle emploie 9 personnes, dont 8 en CDI.

Elle a pour ambition de :

- ✓ Créer de nouveaux emplois stables (9 emplois créés dont 89% en CDI dès l'ouverture en 2024)
- ✓ Maintenir un éventail des salaires raisonnable (écart des plus bas et haut salaires de 1.33 en 2024)
- ✓ Développer l'accueil d'enfants en situation de handicap (92 enfants accueillis en 2024)
- ✓ Développer les partenariats dans son écosystème pour accroître l'inclusivité du lieu (en cours auprès d'IME, de centres sociaux)
- ✓ Maîtriser sa consommation en énergie et en eau (en cours)
- ✓ Atteindre une quasi-parité homme/femme dans son comité stratégique (parité de 40% en 2024).

Conclusion

Ces résultats préliminaires sont le reflet de trois ans de travaux, comprenant le recueil de témoignages de dirigeants et des tests méthodologiques auprès de nos parties prenantes.

Depuis 2022, Autonomie & Solidarité affirme son ambition de financer les entreprises engagées ou souhaitant s'engager en faveur d'une économie durable. Elle a intégré plusieurs éléments clés dans son process d'investissement :

- **Dès 2022**, l'adoption de critères d'exclusions et la conformité du portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 8 et 12 ;
- **En 2023 et 2024**, la co-construction et la stabilisation d'un référentiel adapté aux TPE et PME, en partenariat avec la Faculté de Gestion, Économie et Sciences de l'Institut Catholique de Lille ;
- **Depuis octobre 2023**, l'intégration dans les pactes d'associés de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) génériques et spécifiques, auxquels les entreprises s'engagent à se conformer et à faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue sur la durée du processus d'investissement, soit cinq ans ;
- À l'issue de cet accompagnement de cinq ans, la mise en place d'un système de bonus/malus sur l'atteinte des objectifs ESG, dispositif en cours de définition.

Acteur de terrain, A&S a souhaité construire cette démarche en étroite collaboration avec les entreprises qu'elle accompagne. Elle a ainsi recueilli le témoignage de dirigeants et testé les différentes méthodes. À ce jour, le dispositif d'investissement et le cadre de la mesure d'impact sont presque finalisés.

Il convient de souligner que nos bénéficiaires, les TPE et PME, représentent des entreprises à la fois agiles et vulnérables. Elles font preuve d'une forte capacité d'innovation et d'adaptation, tout en étant souvent contraintes par des ressources humaines et financières limitées.

Par ailleurs, nous faisons face aux réalités du terrain qui tendent à reléguer les enjeux ESG au second plan :

- Un contexte géopolitique et économique dégradé, impactant la performance des entreprises sur leurs marchés ;
- Un recul des contraintes réglementaires (CSRD, reportings publics, etc.) qui peut désinciter certaines entreprises ;
- Une faiblesse des ressources internes dédiées au suivi et à la mesure ESG dans les petites structures ;
- La difficulté pour les entreprises en création de choisir des critères ESG adaptés, en raison des nombreuses incertitudes liées à leur fonctionnement futur.

Notre priorité demeure la pérennité économique des entreprises que nous soutenons. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur l'accompagnement des difficultés majeures rencontrées, tout en avançant à leur rythme sur les sujets ESG, conscients des enjeux actuels.

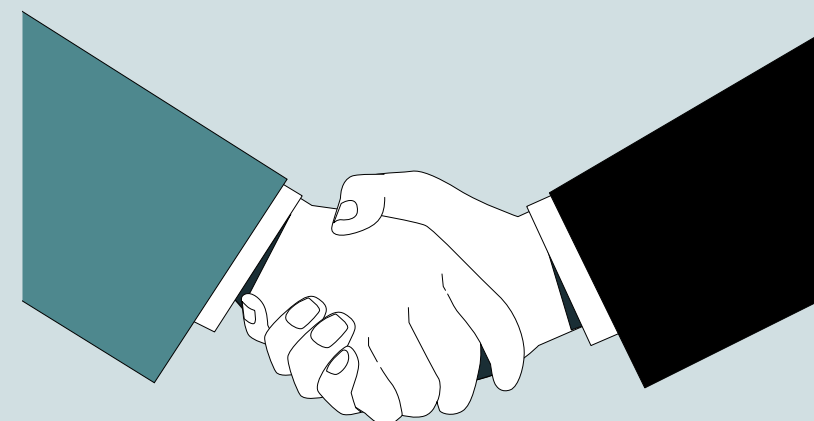
Néanmoins, la plupart de nos entreprises conservent leurs ambitions et poursuivent la mise en place de bonnes pratiques ESG. Il reste désormais à leur fournir des outils de reporting simplifiés, adaptés à leurs contraintes quotidiennes. Autonomie & Solidarité se donne pour mission de poursuivre une analyse transversale fine afin d'identifier les obstacles et leviers pour atteindre ces objectifs.

Remerciements

Depuis 35 ans, Autonomie & Solidarité fait entendre sa voix au service d'une économie plus responsable, au cœur des Hauts-de-France. Cette histoire s'écrit avec des hommes et des femmes engagés, qui nous confient leur épargne pour donner du sens à l'investissement et soutenir des entreprises à fort impact social et environnemental.

Nos valeurs — éthique, local, transparence — sont le socle de notre action et la boussole qui guide notre accompagnement auprès des dirigeant.es. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des associés, des bénévoles, de l'équipe opérationnelle, des administrateurs, ainsi qu'aux dirigeant.es, pour leur engagement constant et leur fidélité.

C'est grâce à l'implication de chacune et chacun que nous faisons vivre, collectivement, un projet ambitieux, solidaire et durable.



Ce premier rapport est l'aboutissement de trois années de construction collective, et nous tenons particulièrement à remercier :

Les bénévoles des groupes de travail impact et commission impact :

- Marie-Christine LENAIN,
- Claudine GRADT,
- Marie FOURNIER,
- Michel KUKULA-DESCELERS,
- Kévin POLYN,
- Guy BRASSART,
- Dominique PAUCARD,
- Catherine TAVERNE.

Les dirigeant.es soutenu.es qui ont contribué à la construction de la démarche :

- Victor GIGNON et David MINARD, dirigeants d'IOT SYMPHONY,
- Robin RAVENEAU, dirigeant de BON SPOT,
- Fabienne DERYCKE, dirigeante de LITTLE CABANA,
- Cédric MARCON, dirigeant de CRESMAR,
- Vincent COACHE, dirigeant de VIRGIN BIO PACK,
- Quentin OUSTELANDT et Damien LAFOURCADE, dirigeants d'ENERGIC,
- Gaspard NORMANI et Benjamin DUBOIS, dirigeants de DOTMAP,
- Foucauld WATINE, dirigeant des ALCHEMISTES Hauts-de-France,
- Jean SOBOCINSKI et Hugo DUROU, dirigeants du groupe de sociétés : GREEN HEAT, EVOLSYS et EH TECH.
- La vice-présidente, Marie-Christine LENAIN, instigatrice de notre stratégie de durabilité dès 2021 et de la mise en œuvre concrète du procédé et du réaligement de la thèse d'investissement sous la présidence d'Arnaud BERNARD, actuel président directeur général de la SCIC.

Nous les accompagnons

Les Alchimistes
Hauts-de-France
VirtySens
Forma Eltech
La Cordée
Azade
Little Cabana
Toerana Habitat
Moulins Waast
Bureau Vallée
Caloone Imprimerie
Les 3 Tricoteurs
Virgin Bio Pack
Hopper
Météors
Bon Spot
BEER Invest
Citéliv
Abbaye de Belval
Dotmap
GreenHeat
Établissements
Jean Vandendriessche

IOT Symphony
Superquinqin
Ferme du Beau Pays
Bourgain & Fils
TEM Plastics
Keo Energies
TechCrea Solutions
Genovese & Senko
Clarance Hôtel Lille
Valame
Pause V.I.Pee
Terres de Talents
Energic
R3e Investissement
Ange Haute-Borne
Cresmar
Innobiochips
Nestor
Stock Medical
Telae Design
Temeoo



**Autonomie
& Solidarité**

Investir pour une économie durable

© Autonomie & Solidarité
SCIC S.A à capital variable de 228 673,52 €
Siège social : 146 rue Nationale - 59000 LILLE
380 525 816 RCS Lille Métropole
Réalisation et responsables de la publication :
Hélène Ostrowski, chargée d'affaires
Arnaud Bernard, Président Directeur Général A&S